

LÉGISLATION

Minoterie

Arrêté du Ministre de l'Agriculture du 18 septembre 1948 (J.O.T. du 1^{er} octobre 1948) fixe les frais de mouture dans les petits moulins.

Dockers

Décret du 1^{er} octobre 1948 (J.O.T. du 1^{er} octobre 1948) relatif aux conditions provisoires d'embauche et de travail des dockers dans les ports maritimes de la Régence.

Prix des journaux

Arrêté du Résident Général de France à Tunis du 1^{er} octobre 1948 (J.O.T. du 5 octobre 1948). Fixe le prix maximum des journaux quotidiens.

Prix des laits condensés

Arrêté du Ministre du Commerce et de l'Artisanat du 30 septembre 1948 (J.O.T. du 5 octobre 1948) Fixe le prix des laits condensés.

Céréales

Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 30 septembre 1948 (J.O.T. du 8 octobre 1948). Modifie l'arrêté du 24 août 1948, fixant le prix et les modalités de paiement, de stockage et de rétrocession des céréales pour la campagne 1948-1949.

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 30 septembre 1948 (J.O.T. du 8 octobre 1948). Relatif à la déclaration des stocks d'orge et fixe le taux de la redevance compensatrice sur ces stocks.

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 30 septembre 1948 (J.O.T. du 8 octobre 1948). Fixe le prix de rétrocession des orges de la récolte locale et d'importation et les taux des redevances compensatrices sur les quantités livrées.

Prix du lait

Arrêté du Ministre de l'Agriculture du 27 août 1948 (J.O.T. du 12

octobre 1948). Modifie l'arrêté du 8 avril 1948 fixant les prix de vente de lait frais.

Prix des transports

Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 11 octobre 1948 (J.O.T. du 12 octobre 1948). Fixe les tarifs maxima des transports publics automobiles de marchandises.

Cinéma

Décret du 30 septembre 1948 (J.O.T. du 15 octobre 1948), porte suppression du centre cinématographique tunisien.

— Arrêté du Résident Général de France à Tunis, du 30 septembre 1948 (J.O.T. du 15 octobre 1948), porte réglementation de l'industrie cinématographique en Tunisie.

— Arrêté du Résident Général de France à Tunis du 30 septembre 1948 relatif à l'importation et à la représentation en Tunisie des films cinématographiques impressionnés.

Navigation

Décret du 16 octobre 1948 (J.O.T. du 19 octobre 1948). Abroge le monopole du pavillon entre la France et la Tunisie.

Prix

Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 8 octobre 1948 (J.O.T. du 19 octobre 1948) supprime l'homologation de prix pour les liants hydrauliques, produits céramiques, carrelages et produits de carrière de fabrication locale.

Télécommunications et radiocommunications

Décret du 16 octobre 1948 (J.O.T. du 19 octobre 1948). Approuve et rend exécutoires, en Tunisie, les textes de la convention internatio-

nale des télécommunications et de ses annexes, le règlement des radiocommunications, signé à Atlantic City, le 2 octobre 1947.

Locaux de conditionnement des fruits et légumes

Arrêté du Ministre du Commerce et de l'Artisanat du 7 septembre 1948, (J.O.T. du 22 octobre 1948). Abroge et remplace celui du 18 octobre 1947 relatif à l'agrèage des installations traitant les fruits et les légumes frais et les conserves alimentaires destinés à l'exportation.

Huile d'olive

Arrêté du Ministre du Commerce et de l'Artisanat du 22 octobre 1948 (J.O.T. du 22 octobre 1948). Modifie l'arrêté du 10 février 1939, relatif à la dénomination des huiles comestibles.

— Arrêté du Ministre du Commerce et de l'Artisanat du 22 octobre 1948 (J.O.T. du 22 octobre 1948). Fixe le prix des huiles d'olive de la campagne oléicole 1948-1949.

Fonctionnaires

Décret du 21 octobre 1948 (J.O.T. du 22 octobre 1948) relatif au régime de rémunération des fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics de l'Etat.

— Arrêté du Directeur des Finances du 21 octobre 1948 (J.O.T. du 22 octobre 1948) pour l'application de l'art. 4 du décret du 21 octobre 1948, relatif au régime de rémunération des fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics de l'Etat.

Capitiaux

Décret du 21 octobre 1948 (J.O.T. du 22 octobre 1948) relatif à l'utilisation des capitaux provenant des territoires et pays autres que l'Algérie et le Maroc.

— Décret du Directeur des Finances du 21 octobre 1948 (J.O.T. du 22 octobre 1948). Porte application du décret du 21 octobre 1948 relatif à l'utilisation des capitaux provenant des pays et territoires autres que l'Algérie et le Maroc.

Taxes téléphoniques

Décret du 21 octobre 1948 (J.O.T. du 22 octobre 1948), relève les taxes et tarifs du service téléphonique.

Blé

Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 14 octobre 1948 (J.O.T. du 26 octobre 1948). Fixe le prix de rétrocession des blés tendres d'importation à la minoterie et le taux de la redevance compensatrice sur les stocks de ces blés détenus le 25 août 1948, au soir.

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 14 octobre 1948 (J.O.T. du 26 octobre 1948). Fixe le taux des redevances compensatrices sur les quantités de blés tendres et durs mis en œuvre à compter du 26 août 1948.

Prêts agricoles

Décret du 21 octobre 1948 (J.O.T. du 26 octobre 1948). Porte réglementation des prêts agricoles consentis par la caisse foncière de Tunisie.

Société d'Etudes et de recherches

des sels de potasse.

Décret du 16 octobre 1948 (J.O.T. du 26 octobre 1948). Porte approbation des statuts de la société d'études et de recherches des sels de potasse et sels connexes en Tunisie.

Mines

Décret du 21 octobre 1948 (J.O.T. du 26 octobre 1948). Modifie le décret du 29 décembre 1913 sur les mines.

Taxes postales

Arrêté du Directeur de l'Office Tunisien des Postes, Télégraphes et Téléphones du 14 octobre 1948 (J.O.T. du 26 octobre 1948). Porte modification de certaines taxes postales dans le régime interne tunisien ainsi que dans les relations avec la France, l'Algérie, les départements et territoires français d'outre-mer ainsi que les pays de protectorat.

Exportation de tapis

Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 25 octobre 1948 (J.O.T. du 29 octobre 1948). Complète l'article 3 de l'arrêté résidentiel du 22 mai 1941 en ce qui concerne l'exportation des tapis de laine de fabrication tunisienne emportés par les voyageurs.

Taxe sur les transports

automobiles

Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 25 octobre 1948 (J.O.T. du 29 octobre 1948). Modifie l'arrêté du 23 février 1948 portant refonte des taxes de compensation sur les transports automobiles.

Arrêté du Directeur des Finances du 25 octobre 1948 (J.O.T. du 29 octobre 1948). Fixe les conditions d'application de la taxe sur les transactions aux affaires de transports publics automobiles.

Caisse de Compensation

Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 25 octobre 1948 (J.O.T. du 29 octobre 1948). Porte modification des ressources de la Caisse de Compensation.

Taxe de transaction

Arrêté du Directeur des Finances du 18 octobre 1948 (J.O.T. du 29 octobre 1948). Modifie l'arrêté du 27 septembre 1948 portant application de la taxe sur les transactions.

Société Tunisienne « Tunis-Air »

Décret du 21 octobre 1948 (J.O.T. du 29 octobre 1948). Porte approbation des statuts de la société tunisienne de l'air « Tunis-Air ».

Loyers

Décret du 28 octobre 1948 (J.O.T. du 30 octobre 1948) relatif aux rapports entre bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et édictant certaines dispositions financières en matière d'immeubles bâtis.

Dommmages de guerre

Décret du 28 octobre 1948 (J.O.T. du 30 octobre 1948). Modifie l'article 4 du décret du 17 juillet 1947 sur la réparation des dommages de guerre.